

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Exécutoire
A.R.S / Pref du .25/10/2023
Publication du .25/10/2023

N° 0085-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 euros - budget principal 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal 109/2023 du 19 septembre 2023 accordant délégation à Monsieur le Maire, afin notamment de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal chaque année dans le cadre du vote du budget principal et des budgets annexes, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par lesdits budgets et passer à cet effet les actes nécessaires ;
- VU** Le budget primitif 2023, dans lequel un montant total d'emprunts de 3 400 000 Euros a été inscrit pour le financement des investissements ;
- VU** La proposition de prêt de 2 500 000 Euros établie par la Caisse d'Épargne à remboursement annuel sur une durée de 20 ans ;

DECIDE

ARTICLE 1 Dans le cadre d'un prêt pour l'exercice 2023, la commune de Cavalaire-sur-Mer contracte auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur un prêt de 2 500 000 euros pour son budget principal dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée** : 20 ans
- **Montant** : 2 500 000 €
- **Périodicité** : Annuelle
- **Taux indexé livret A** : 3% au 17/10/2023
- **Marge fixe** : 0,80 %
- **Base de calcul des intérêts** : 30/360
- **Mode d'amortissement** : Amortissement progressif
- **Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur dans les 3 mois suivant la signature du contrat
- **Remboursement anticipé** : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité proportionnelle à 3% du capital restant dû
- **Arbitrage en taux fixe** : possible sans frais à chaque échéance (au taux du moment)
- **Frais de dossier** : 0,05 % du montant du prêt

ARTICLE 2 Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
Le comptable public du SGC Esterel,
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 18/10/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	0085_2023_DE
Objet :	Réalisation d'un emprunt de 2 500 000 euros - budget principal 2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-18 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.3 - Emprunts
Identifiant unique :	083-218300366-20231018-0085_2023_DE-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20231018-0085_2023_DE-AR-1-1_0.xml	text/xml	893 o
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : Decision25102023141514.pdf Nom métier : 99_AR-083-218300366-20231018-0085_2023_DE-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	105.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	25 octobre 2023 à 14h31min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 octobre 2023 à 14h31min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 octobre 2023 à 14h31min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 octobre 2023 à 14h31min58s	Reçu par le MI le 2023-10-25

